



VILLE DE RIBEAUVILLE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Le processus budgétaire: 4 ETAPES

- LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES: CM 24/2/2021
- LE BUDGET PRIMITIF: Avant le 15/4/2021
- LES DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES: en cours d'année
- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020:avant le 30/6/2021;si reprise des résultats au BP: avant le BP 2021

LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

INFORMER SUR LA SITUATION
FINANCIERE DE LA VILLE

DISCUTER DES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES A VENIR : fiscalité ;
dette ; investissements

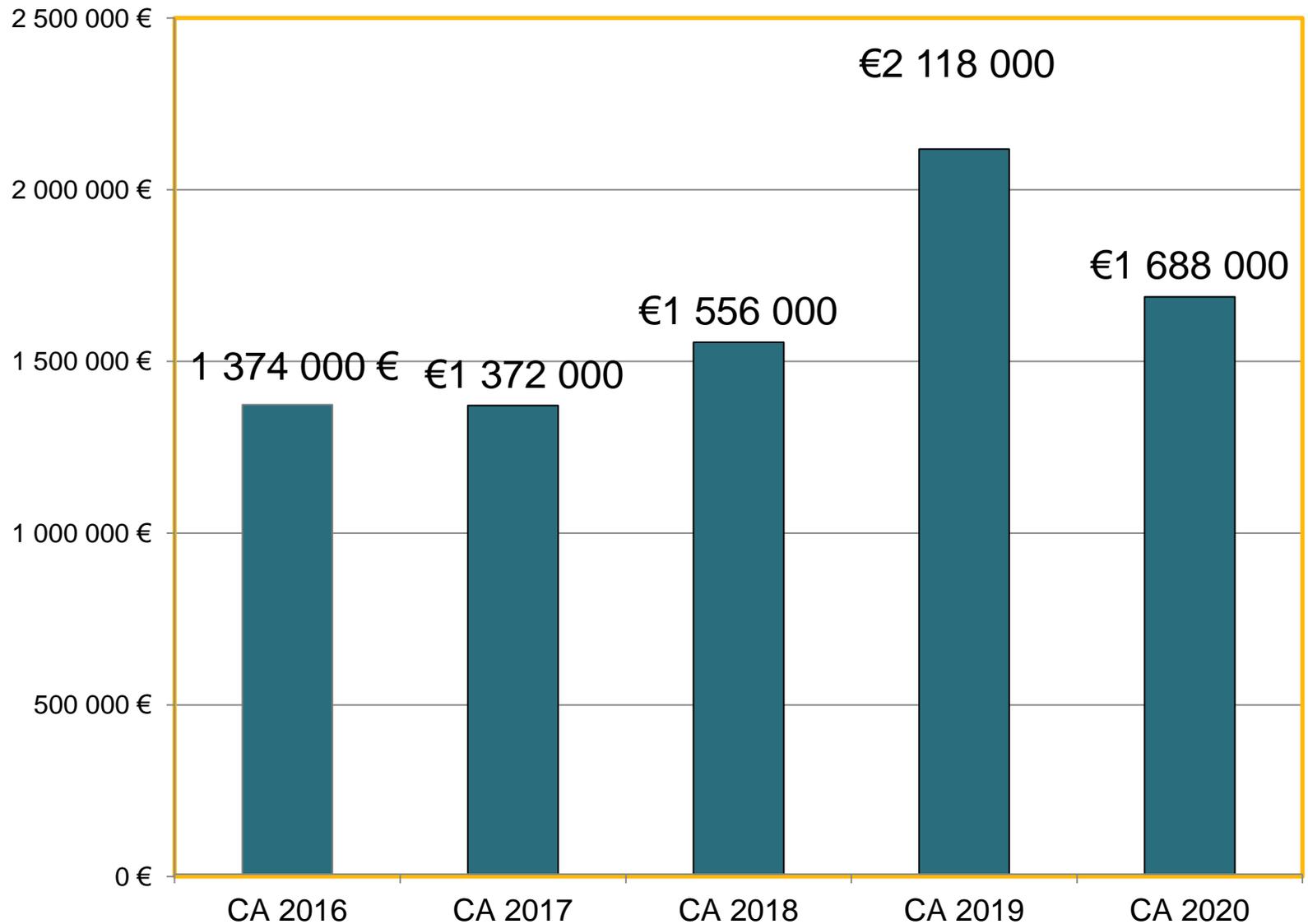
Il ne donne pas lieu à un vote.

LE RESULTAT 2020

Le compte administratif du budget communal 2020 a dégagé un excédent prévisionnel de **1 688 000 €** comprenant :

- un excédent de fonctionnement de **2 711 000 €**
- un déficit d'investissement après financement des reports de **1 023 000 €**

Compte Administratif: évolution de l'excédent





L'importance de l'excédent 2020 s'explique à la fois par des économies sur les chapitres de dépenses (ainsi 400 000 € ont été provisionnés au titre des dépenses imprévues; 450 000 € sur les charges générales) et des recettes supérieures aux prévisions (taxe sur les jeux, droits de mutations notamment)

LE CONTEXTE GENERAL

Comme l'année passée, la préparation du Budget 2021 est évidemment impactée par les conséquences économiques de la crise sanitaire qui touchent nos recettes (dont la taxe sur les jeux et les recettes du camping Coubertin) et par la même notre programme d'investissements. Toutefois, l'Etat a mis en place un dispositif visant à compenser certaines pertes de recettes, dont la taxe sur les jeux.

Il n'en reste pas moins qu'avec la baisse des dotations de l'Etat et la contribution au FPIC (plus d'1,2 millions d'€ de pertes de recettes en 6 ans), si la taxe sur les jeux a permis de limiter l'impact de cette baisse drastique sur les finances communales, la crise sanitaire a révélé qu'elle est devenue essentielle tant pour le fonctionnement de la Commune que pour ses investissements.

Par ailleurs, nous ignorons si le dispositif de compensation sera reconduit en 2021.

Néanmoins, il ne faut pas non plus négliger le caractère exceptionnel de la conjoncture.

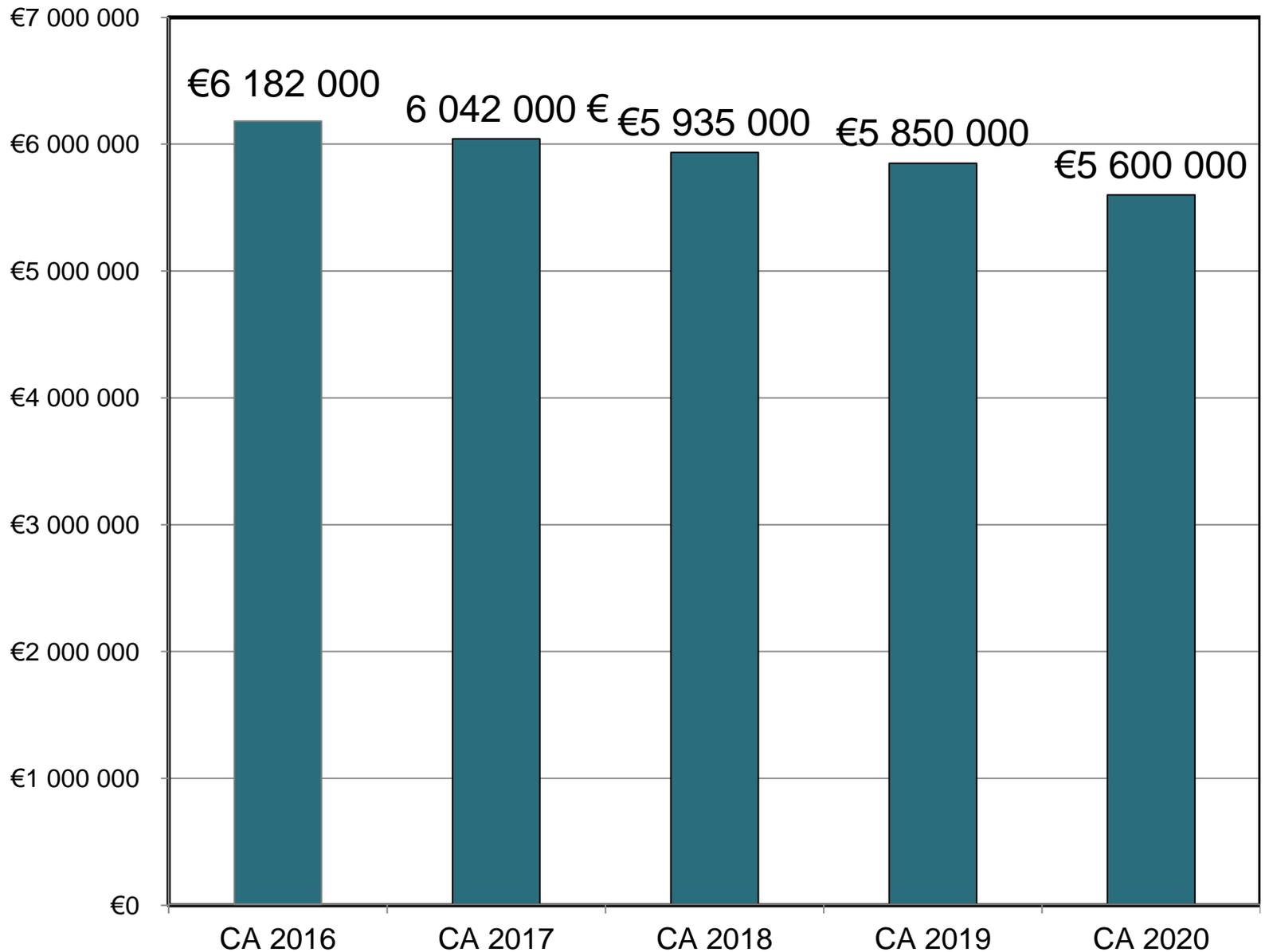


LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte Administratif, les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements et virement investissement) : - 4% entre 2019/ 2020



- Fiche du Trésor : comptes administratifs

En 2018, les dépenses réelles ont représenté **1 185€**/ habitant contre **911€** : moyenne nationale

En 2019: **1 170€**/habitant contre **927€** : moyenne nationale

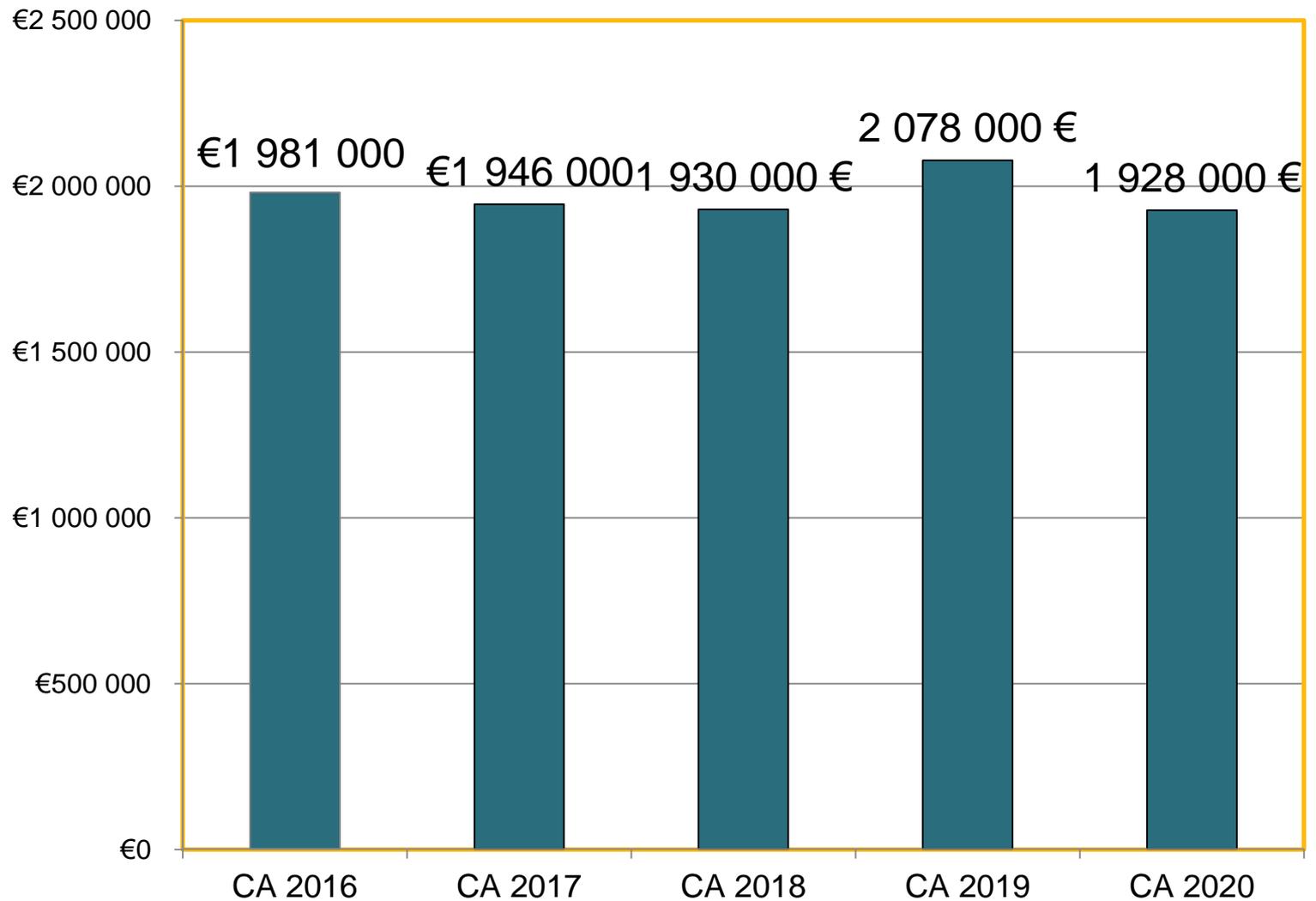
En 2020: **1 120€**/habitant

- **LES CHARGES A CARACTERE GENERAL**
- **Définition:** comprend les achats de fournitures (dont le poste énergie), les prestations de services externalisées et les impôts et taxes
 - **BUDGET 2020 : 2 383 000€**
 - **BUDGET 2021 : 2 299 000€
prévisionnel**

Soit une baisse prévisionnelle de 3,5 %

Compte Administratif 2020 : Charges à caractère général :

- 7,2% entre 2019/ 2020



- La forte diminution en 2020 provient bien entendu de l'annulation de la plupart des manifestations et de la fermeture de la piscine Carola. Un budget de 140 000 € a toutefois été consacré au renouvellement des cabanes de Noël.
- Pour 2021, le projet de Budget devra s'adapter à l'évolution de la crise sanitaire; pour le moment, il n'est pas prévu d'enveloppe budgétaire pour la reprise de la saison culturelle du Parc, ni de l'ouverture de la Piscine Carola; en fonction de l'évolution positive de nos recettes et de la levée des contraintes sanitaires, la situation pourra être reconsidérée.

- En revanche, le projet de Budget tiendra compte de la tenue de manifestations telles le marché de Noël médiéval ou le Pfifferdaj, même si celles-ci prendront peut être une nouvelle forme?
- A noter également une modification concernant les achats de fournitures pour les travaux d'investissement en régie, qui seront dorénavant comptabilisées en fonctionnement avant d'être transférées en investissement en fin d'année afin de récupérer la TVA; pour 2021, une enveloppe de 50 000 € sera proposée; à titre d'exemple, cela concerne les travaux effectués au Parc par les services techniques.

LES CHARGES DE PERSONNEL

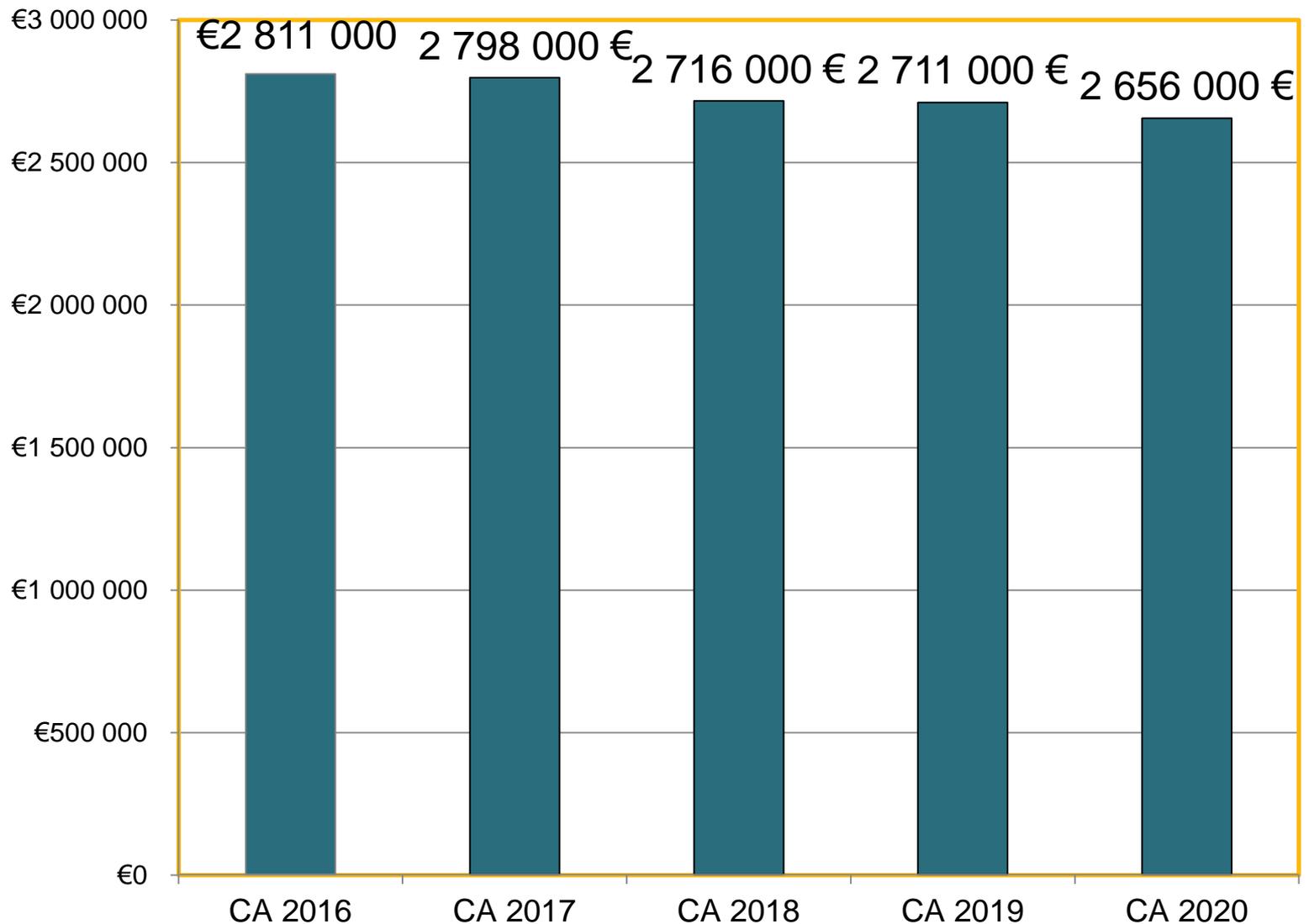
Définition: comprend le personnel titulaire de la FPT, le personnel non titulaire (agents contractuels, saisonniers, intermittents du spectacle) et les personnels mis à disposition par un tiers (COMCOM, Manne emploi); s'y ajoutent les charges patronales et l'assurance du personnel

Budget 2020 : 2 785 000 €

Budget 2021 prévisionnel : 2 822 000 € soit +1,3%

Ratios: en 2020, les charges de personnel se sont élevées à 531 € / habitant (446 € en moyenne nationale), mais ne représentent que 47,3 % de nos dépenses réelles de fonctionnement (53 % moyenne nationale) et prévisionnellement 43,3 % en 2021

Compte Administratif, les charges de personnel : - 2 % entre 2019/ 2020



- Les traitements des agents sont maintenus pendant la crise sanitaire; La Ville ne bénéficie pas du dispositif du chômage partiel (statut de la Fonction publique); l'arrêt de certaines activités ou services nécessite la réaffectation des personnels concernés durant cette période; le télétravail a été mis en place dans certains services avec un nécessaire encadrement ; de même, les agents ont été sensibilisés au respect des protocoles sanitaires afin de limiter l'absentéisme.
- Pas d'augmentation du point d'indice en 2021, ni de hausse des charges patronales; en revanche avancements d'échelons ou de grades maintenus (GVT)
- Mutualisation Ville/ CCPR : poursuite de la démarche pour les services Finances et RH avec homogénéisation des outils informatiques; Mise à disposition d'agents par la CCPR (ATSEM ;CCAS)

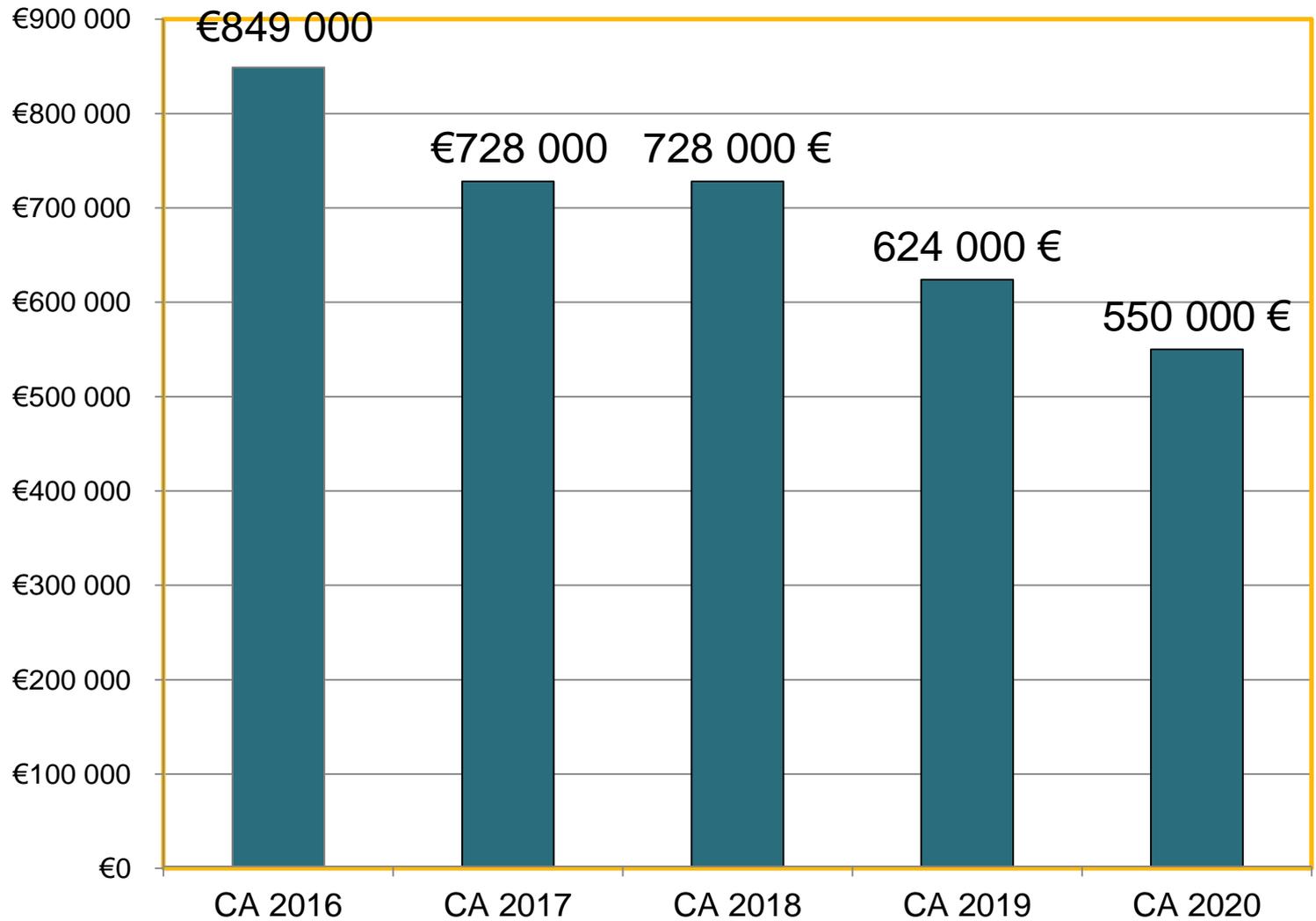
- Objectif de stabilité de ce poste pour les années à venir avec un effectif actuel de 60 agents titulaires et 6 agents contractuels
- Création d'un poste de chef de police, avec recrutement à la clé suite au départ de l'actuel responsable.
- Remplacement d'un agent du service Espaces verts/environnement suite à un départ à la retraite.
- Remplacement d'une ATSEM suite également à un départ à la retraite.
- Nouveau prestataire d'assurance en 2021: prime en hausse de 20 000 € (86 000 €)
- Adhésion au CNAS en 2021: 14 000 €

LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Définition: comprend la contribution au SDIS, les contributions aux organismes intercommunaux (ex Brigade Verte, SIVU,..), les indemnités des élus et les subventions aux associations ou particuliers

- Budget 2020 : 669 000 €
- Budget 2021 prévisionnel : 720 000 €

Compte Administratif, les charges de gestion courante (contributions, subventions) : - 12 % entre 2019 et 2020

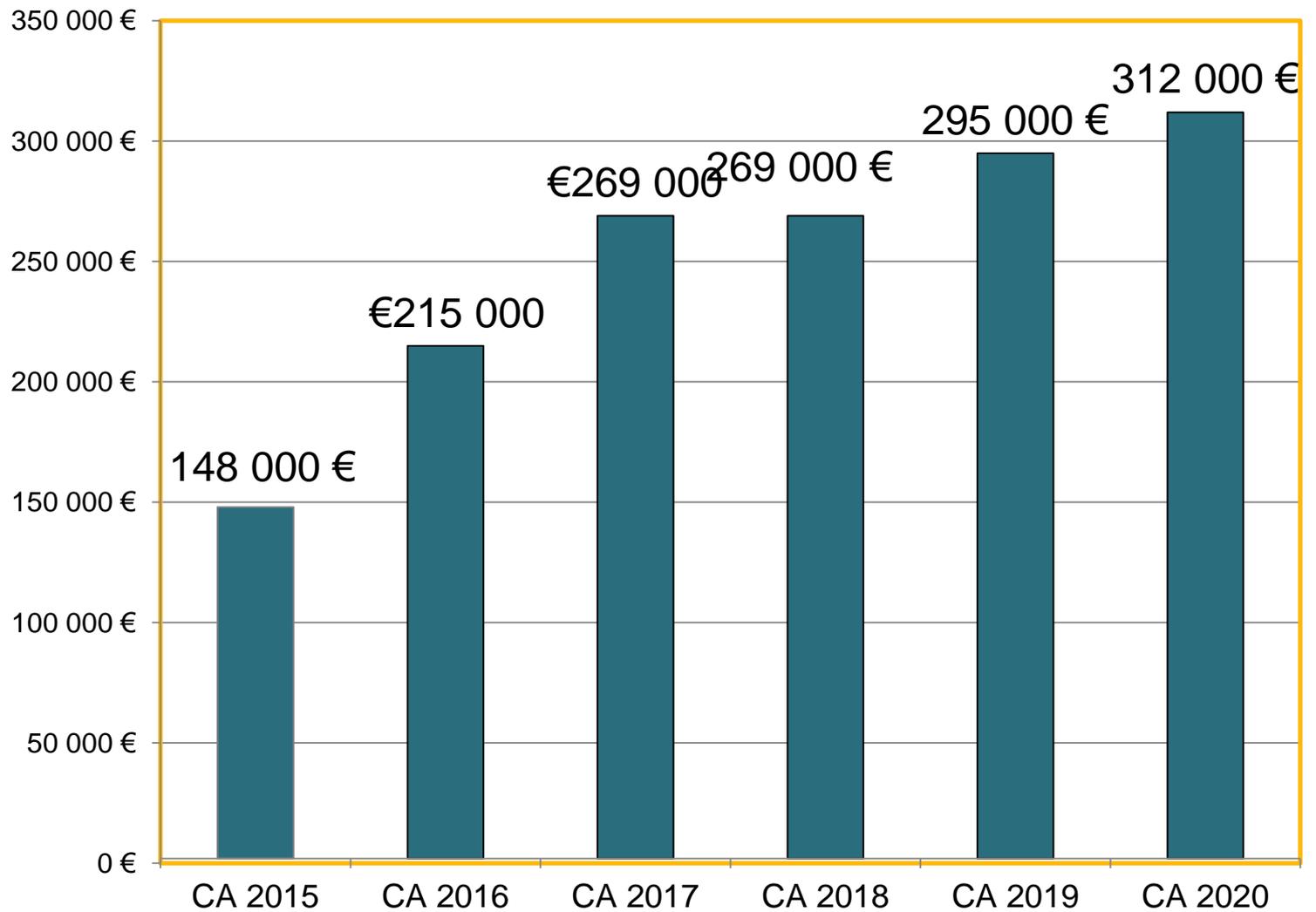


- La diminution des dépenses en 2020 provient essentiellement de la baisse de l'enveloppe des subventions aux associations et liée à l'annulation de manifestations (Pfifferdaj; Festival de musique).
- Dans l'incertitude de la tenue de ces événements, une enveloppe de subventions de 225 000 € est néanmoins prévue au Budget 2021.
- Parmi les autres postes de dépenses:
 - les indemnités de fonction: stable = 145 000 €
 - contribution SDIS: en baisse = 137 000 € (-12 000 €)
 - la contribution au SIVU Forêt qui gère la gestion de la main d'œuvre forestière: stable = 140 000 €; à noter qu'une réflexion est en cours sur l'avenir du syndicat avec une possible intégration de cette compétence aux COMCOM du pays de Ribeauvillé et du Val d'argent

LE FPIC

- Le FPIC est un Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales ayant pour objet leur redistribution entre les Collectivités selon leur potentiel financier.
- La COMCOM du pays de Ribeauvillé et ses Communes membres y contribuent de façon importante: 1 307 000 € en 2020 (dont 312 000 € pour Ribeauvillé)
- Incertitude sur son évolution en 2021: montant prévisionnel basé sur une augmentation de 10%, soit 345 000 €

Compte Administratif: le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

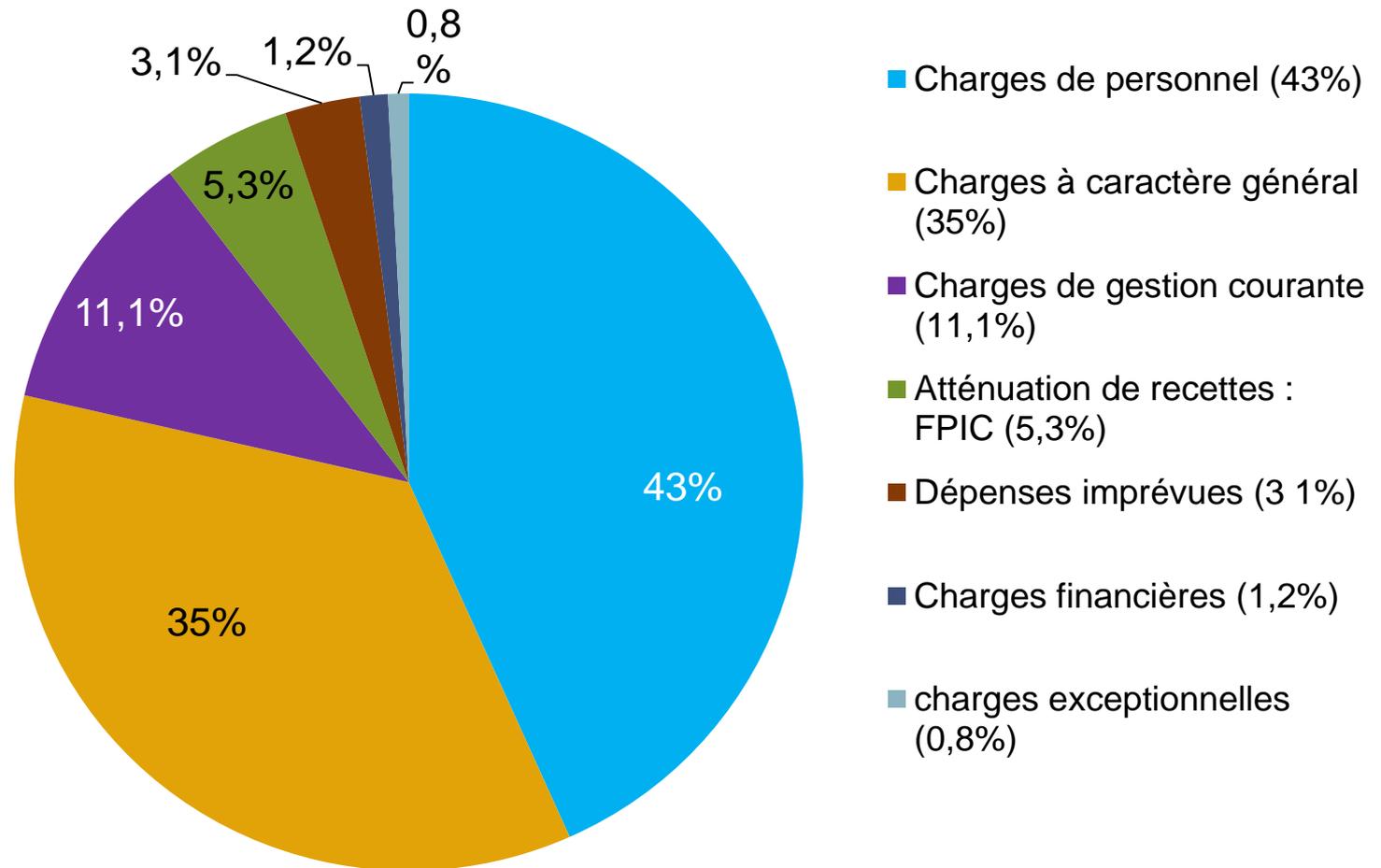


LES DEPENSES IMPREVUES

- Il s'agit d'une enveloppe destinée à engager rapidement des crédits budgétaires; son plafond est revenu à 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement
- Il sera proposé de fixer son montant à 200 000 € pour 2021.

ORIENTATIONS 2021

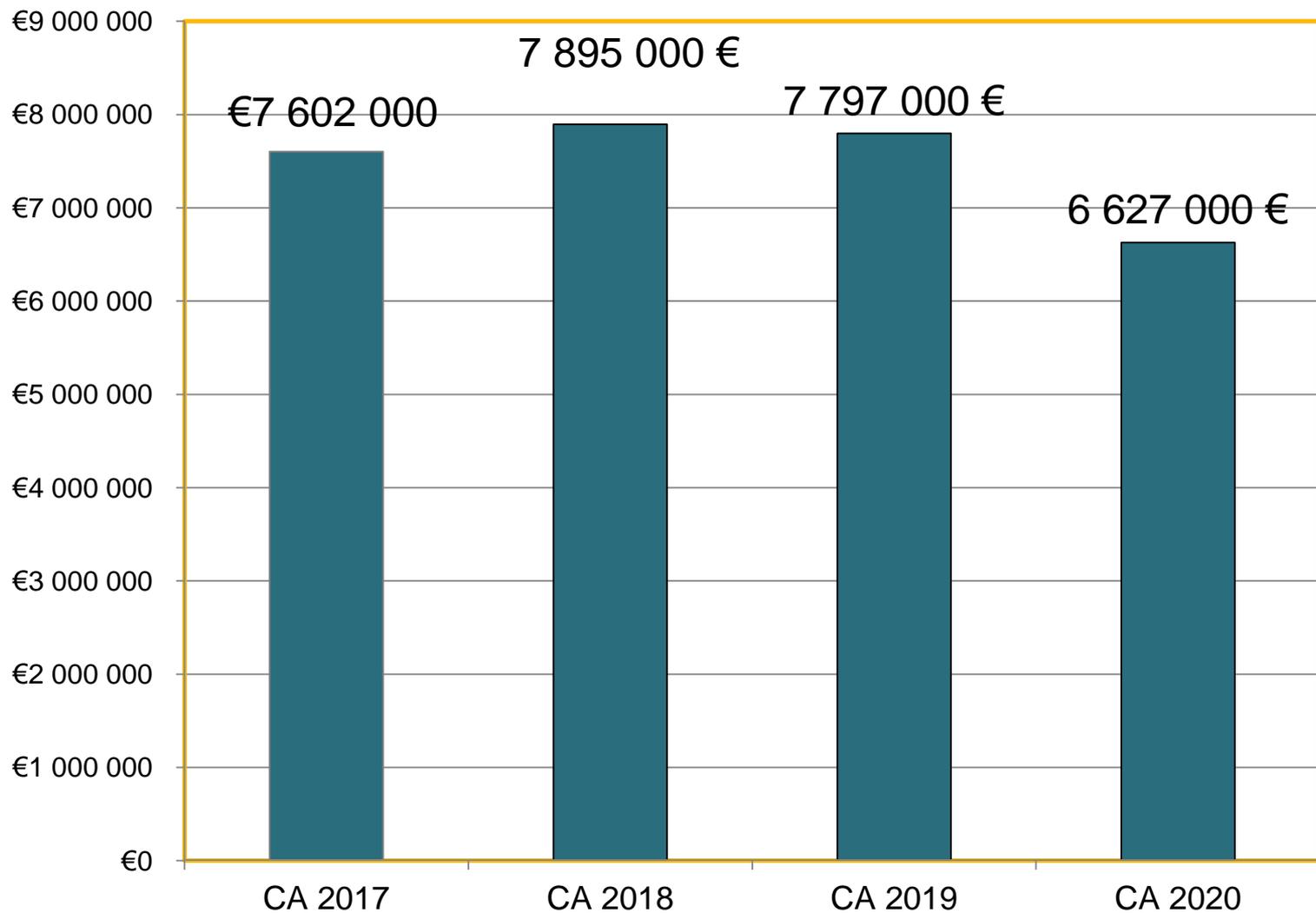
Structure prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement





LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte Administratif, les recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté et travaux en régie) soit -15 % de 2019/2020



- Fiche du Trésor : comptes administratifs

En 2018, les recettes réelles ont représenté
1 579 €/ habitant

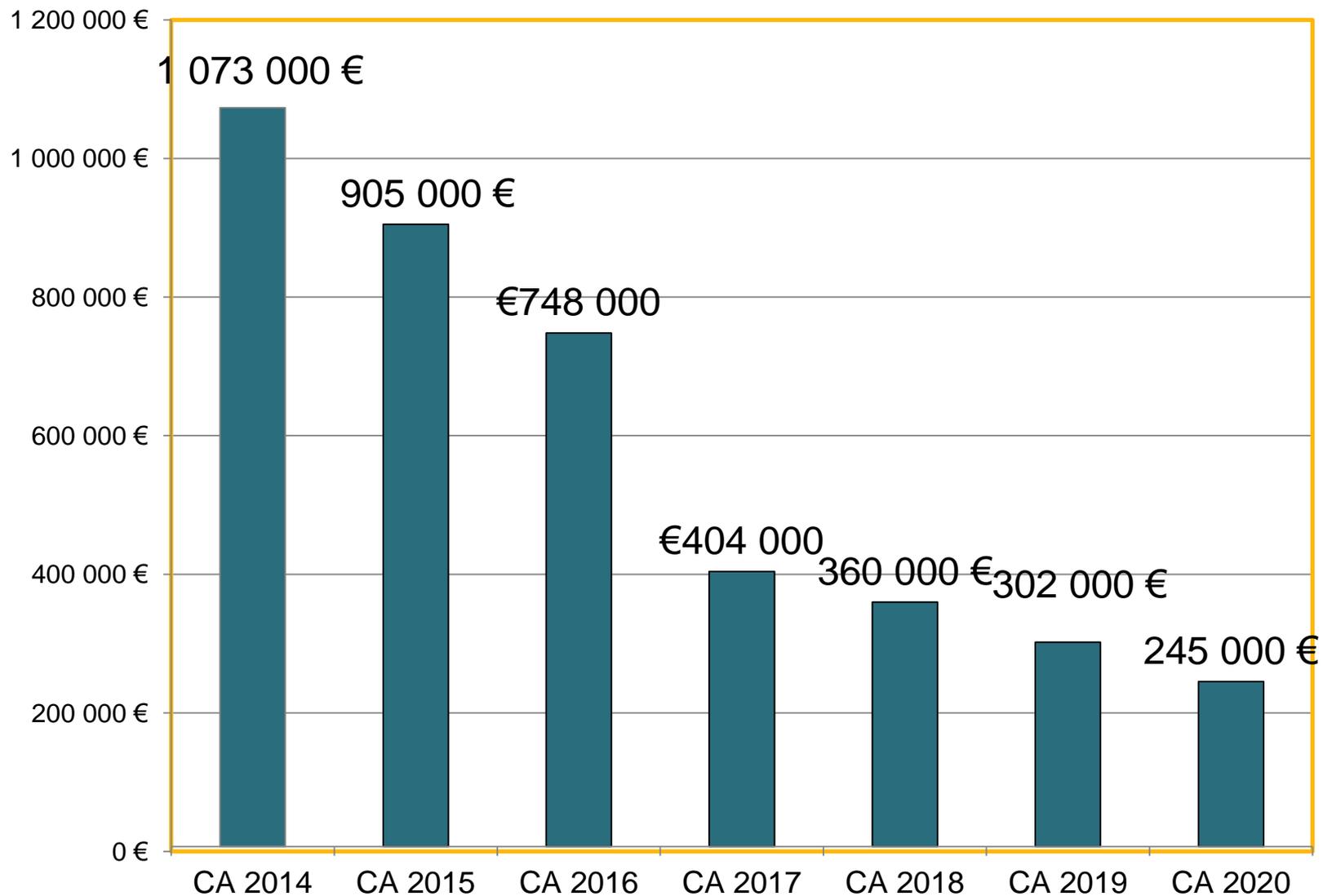
En 2019, les recettes réelles ont représenté
1 559 €/ habitant
contre **1 061 €** en moyenne nationale

En 2020, les recettes réelles ont représenté
1 325 €/ habitant

LA Dotation Globale de Fonctionnement

- Il s'agit de l'aide de l'Etat pour les Collectivités Locales
- Elle a 2 composantes pour Ribeauvillé:
 - -la dotation forfaitaire
 - -la dotation de solidarité rurale, destinée aux Communes ayant un rôle de bourg centre
- En baisse constante depuis 2011, elle est estimée à 196 000 € pour 2021, soit une diminution de 20%.

Compte Administratif, la Dotation Globale de Fonctionnement : - 18 % entre 2019/ 2020



FISCALITE LOCALE

- Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition ; inchangés depuis 1997.
- La revalorisation par l'Etat des bases d'imposition 2021 est connue et évolue de 0,2%.
- Taux et produits 2020:
 - TH : 16,92% (14,20%): 951 200 €
 - TFPB : 10,07% (18,91%): 692 900 €
 - TFPNB : 50,45% (49,86%): 152 900 €

Soit 1 797 000 €

La réforme de la taxe d'habitation

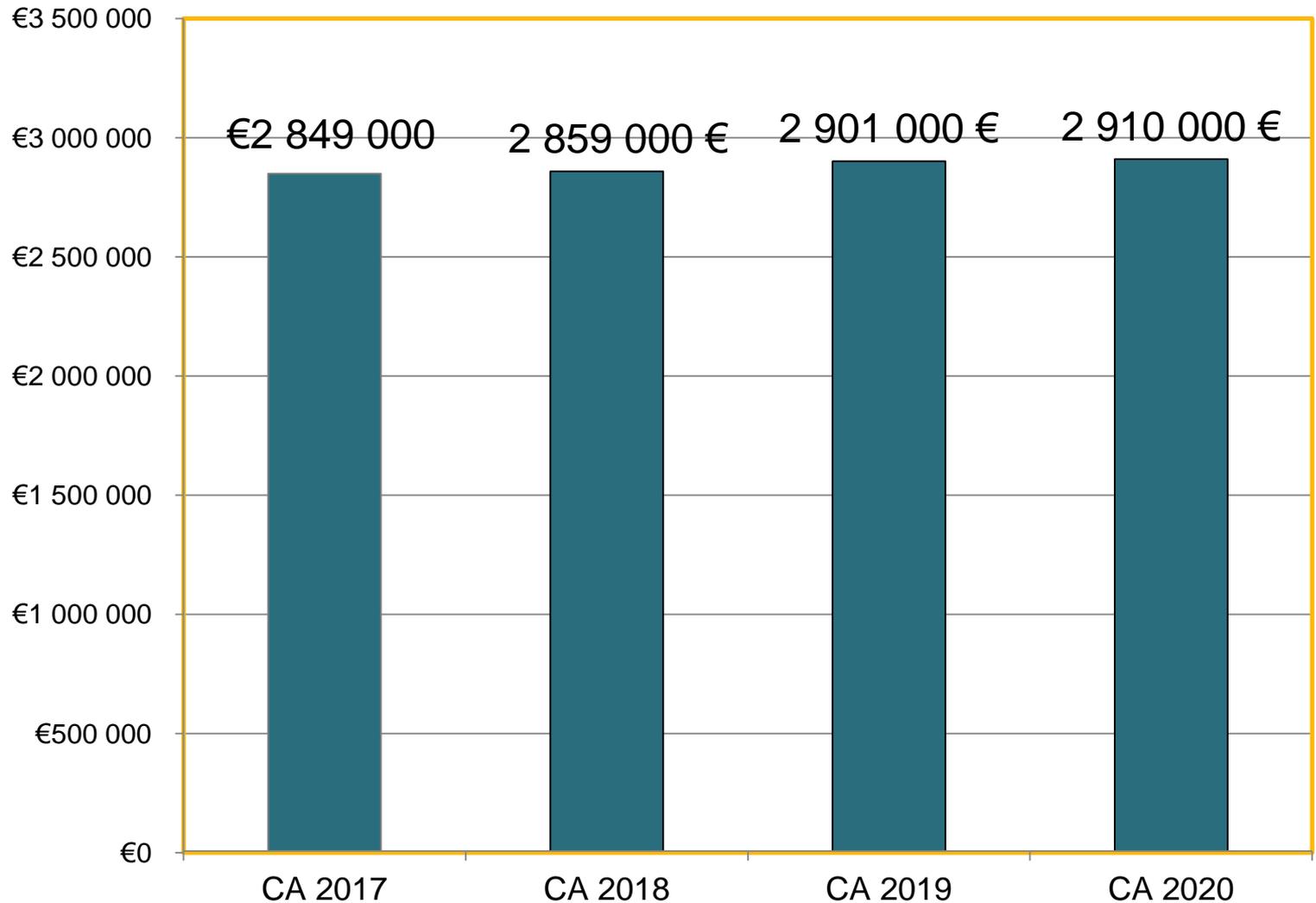
- La suppression de la TH a concerné 80% des contribuables en 2020. Elle devrait être étendue à l'ensemble des contribuables d'ici 2022. Elle ne concerne que les résidences principales.
- Elle a d'abord pris la forme d'un dégrèvement accordé aux contribuables, calculé sur la base des taux votés en 2017 et d'une compensation versée aux Collectivités.
- A partir de 2021, la part départementale de la TFPB est affectée aux Communes avec l'application d'un coefficient correcteur destiné à compenser intégralement la taxe d'habitation.

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS FISCALES

- La loi Notre a transféré en 2017 la compétence économique à l'intercommunalité , qui gère désormais les Zones d'activités économiques et perçoit la fiscalité locale correspondante (CFE,CVAE,TASCOM,IFER,...)
- La COMCOM verse aux Communes des Attributions de Compensation (AC) calculées sur la base de la fiscalité perçue avant le transfert de compétences, déduction faites des charges afférentes à la gestion des Zones Economiques
- La Ville perçoit 2 types d'AC:
 - droit commun: fiscalité issue de l'ancienne taxe professionnelle: 920 000 €
 - dérogatoires: issues de la zone du Muehlbach et du Casino:460 000 €

- Ces attributions sont susceptibles d'être révisées. Il y aura des incidences de la crise sanitaire sur la fiscalité locale économique en 2021, notamment pour la CVAE, voire les cotisations foncières.
- Par ailleurs, suite à la suppression de la taxe professionnelle en 2010, des compensations ont été versées par l'Etat, notamment le FNGIR (Fonds de Garantie des Ressources: 193 400 €) et la DTCRP (Dotation de Compensation de Réforme de la TP:97 000 €); si la première est fixe, la seconde varie selon l'évolution des recettes de la Commune.

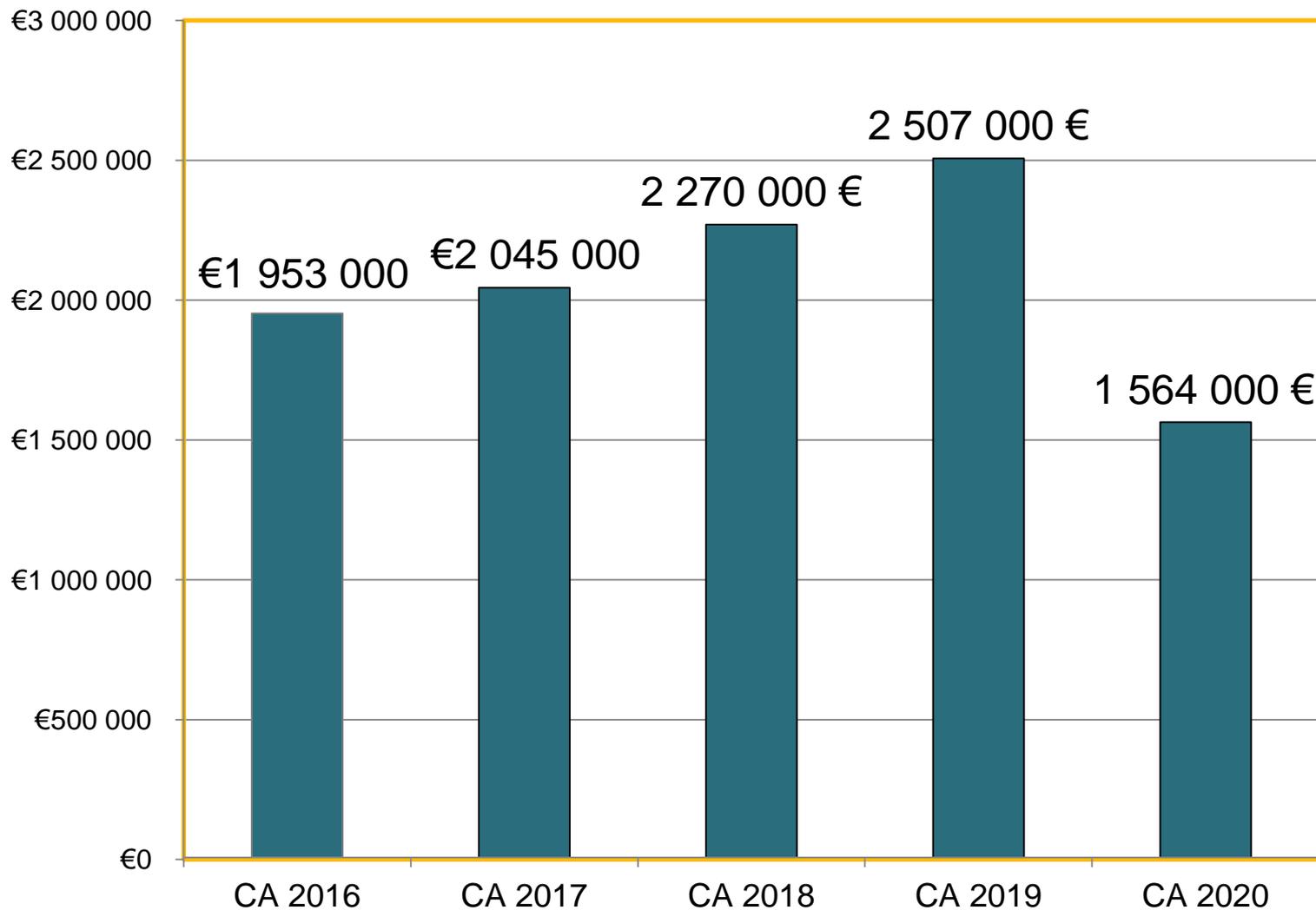
Compte Administratif : les contributions directes, AC droit commun et FNGIR



• La taxe sur les Jeux

- La taxe sur les jeux est perçue depuis 2005 et partagée pour 2/3 pour la Ville et 1/3 pour la COMCOM; la plus grande part est perçue directement par la COMCOM, puis reversée à la Ville.
- L'incidence de la crise sanitaire est forte pour les recettes liées au Casino: taxe sur les jeux, mais aussi redevance d'occupation du domaine public et contribution à l'animation touristique
- En 2020, son produit s'est élevé à **1 564 000 €**, soit 289 000 € de plus que les prévisions du BP 2020 en dépit de 4,5 mois de fermeture,
 - 30 000 € pour la redevance DP
 - 30 000 € pour la contribution à l'animation touristique
- **Pour 2021: inscription de 400 000 € pour couvrir le capital de la dette**

Compte Administratif : la taxe sur les jeux



LES AUTRES RECETTES

- Certaines recettes sont impactées par la crise sanitaire:
 - les droits de place et stationnement: redevance occupation domaine public; horodateurs (50 000 € en 2020) estimation prudente pour 2021: 15 000 €
 - le reversement du budget Camping: chaque année, le budget annexe reversait 200 000 € au Budget principal; Comme l'année passée, afin d'assurer l'équilibre du budget annexe, il sera proposé de ne rien inscrire au Budget Général.
 - les droits de mutation (118 000 € en 2020): estimation prudente pour 2021: 50 000€

La compensation de pertes de recettes

- L'Etat a mis en place un dispositif visant à compenser la perte de recettes de certaines taxes et redevances. Cette perte est calculée en fonction de la moyenne des recettes concernées de 2017 à 2019 et celles constatées en 2020.
- Son montant devrait être connu à la fin du mois de février pour être rattaché au résultat du compte administratif 2020

- Dans un premier temps, l'Etat a fait une estimation de 92 000 € qui n'a pas intégré la taxe sur les jeux, tant au niveau de la Ville que de la COMCOM dans le calcul de la compensation pour des raisons d'imputations comptables; après réclamation et modification comptable pour 2020, notre demande a été prise en compte; désormais, la recette est intégrée dans le chapitre « Impôts et taxes »

Les taxes et redevances concernées

- Les taxes foncières et d'habitation:

moyenne 2017 /2019: 1 749 000 €

2020 :1 797 000 €, soit un gain de

48 000 € qui sera déduit de

la compensation

- La taxe sur les jeux:

moyenne 2017/2019: 2 274 000 €

2020: 1 565 000 €,soit une perte de

709 000 € qui sera compensée

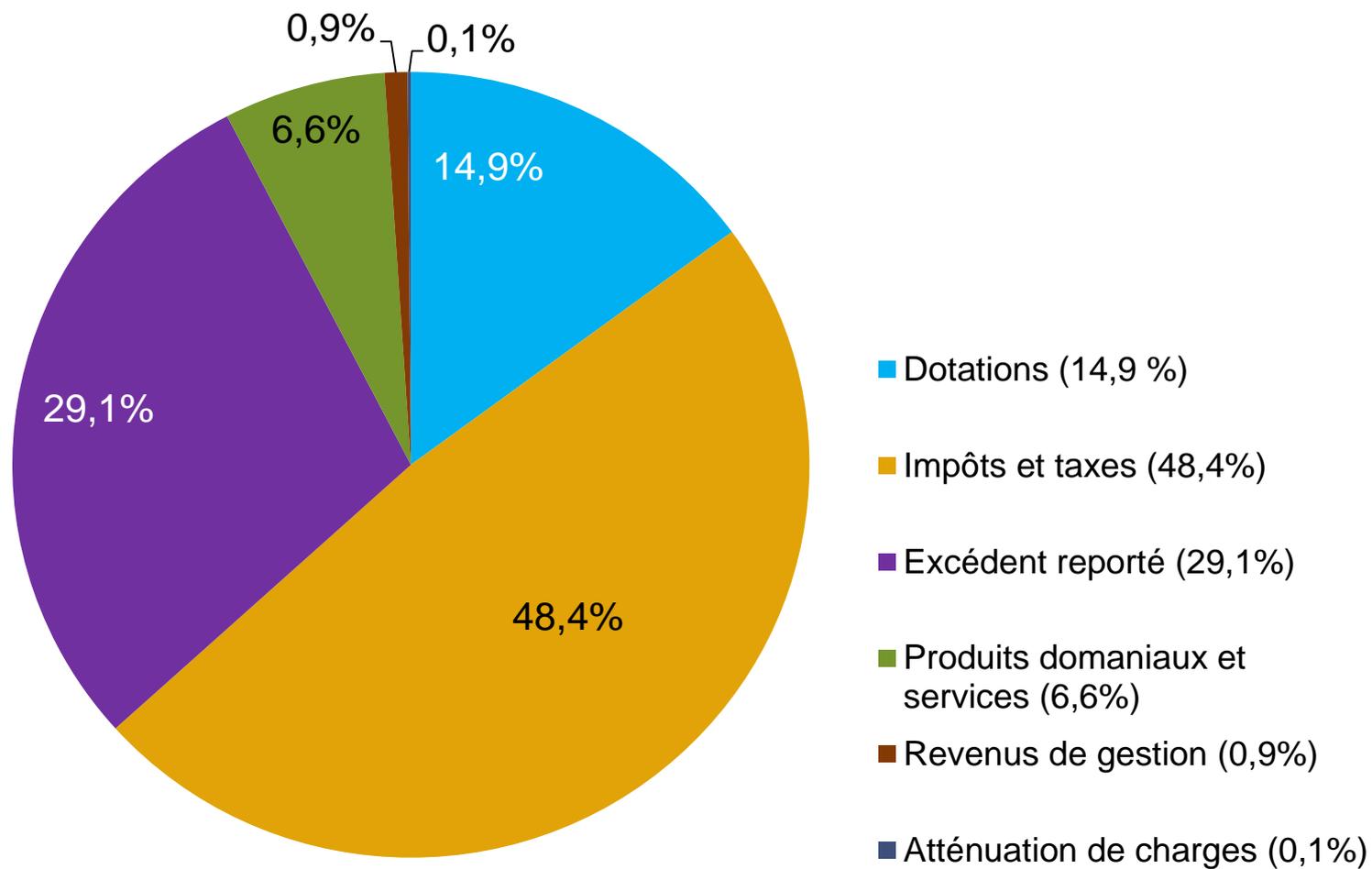
- Les horodateurs: perte de **45 000 €**

- Les droits de mutation: perte de **28 000 €**

- Dans l'attente de la notification officielle il sera proposé d'équilibrer le budget en provisionnant
529 000 €

ORIENTATIONS 2021

Structure des recettes réelles de fonctionnement





LE VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

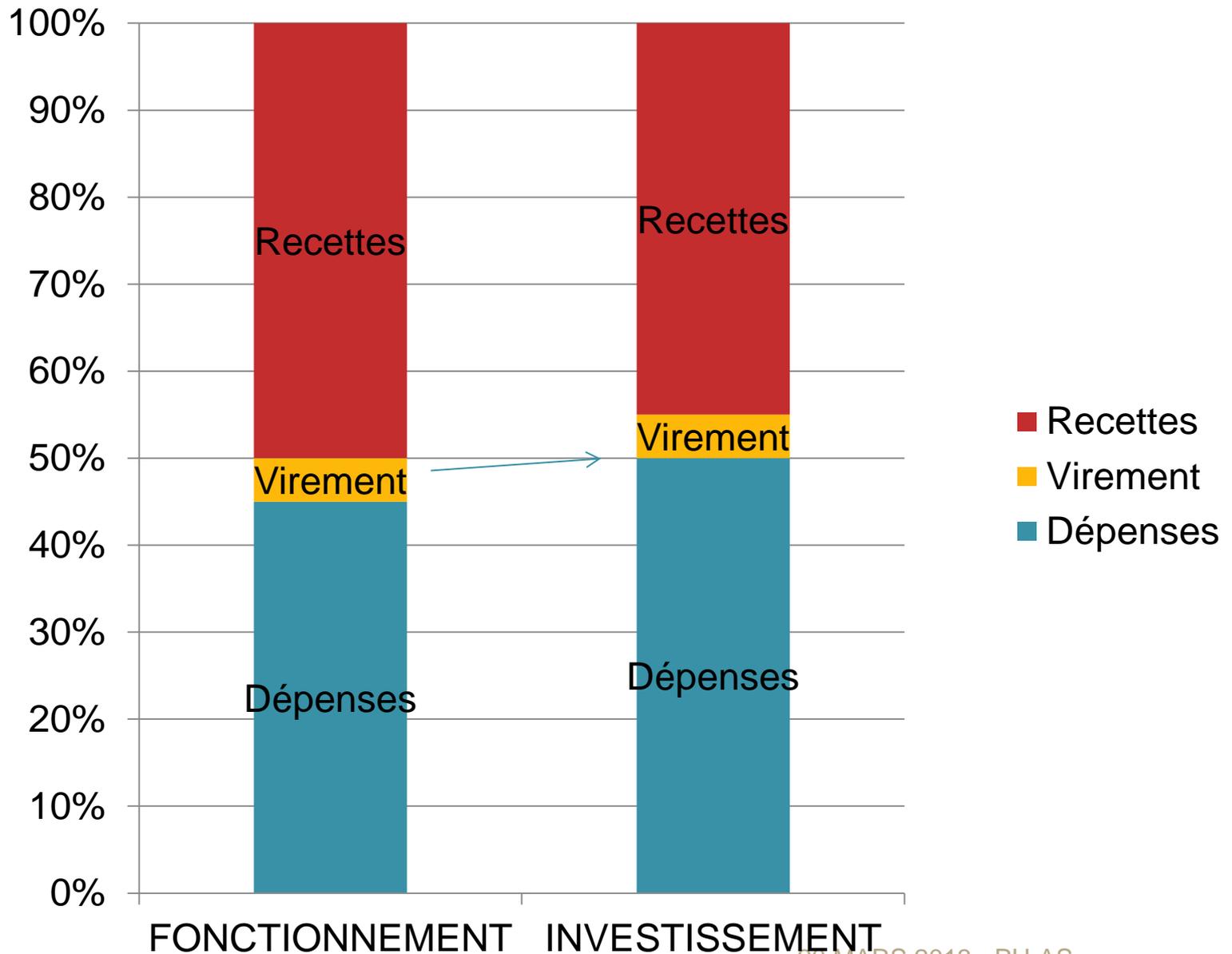
Le virement à la section d'investissement est une prévision budgétaire du Budget Primitif.

Il représente l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour couvrir les dépenses de la section d'investissement.

Il doit couvrir a minima le remboursement du capital de la dette (722 000 €) avec d'autres ressources propres (comme le FCTVA:322 000 € pour 2021), soit 400 000 €.

Après le vote du CA, la section de fonctionnement va dégager un excédent dont une partie sera affectée au besoin de financement de la section d'investissement (excédent capitalisé) et l'autre partie constituera l'excédent de fonctionnement reporté.

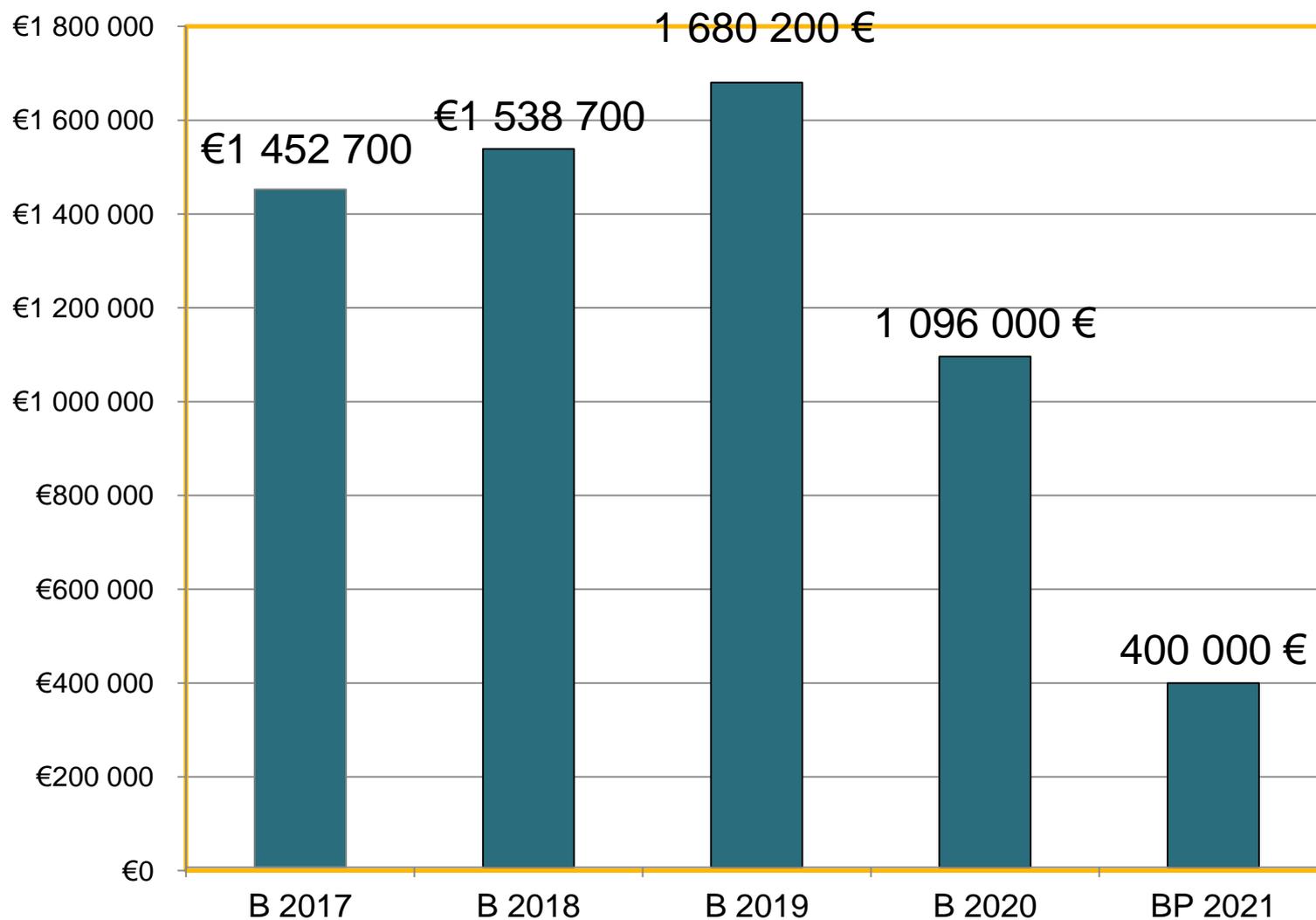
LE VIREMENT



Le virement à la section d'investissement

En raison de prévisions prudentes et
forcement limitées en matière de
recettes, l'autofinancement prévisionnel
est en forte chute et s'élève
prévisionnellement à **400 000€ en
2021. Cet autofinancement minimal
est obligatoire afin de compléter le
financement de l'annuité de la dette
par des ressources propres, en plus
du FCTVA.**

Budget: le virement à la section d'investissement



LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT: opérations réelles et d'ordre cumulées

Au stade des orientations budgétaires, il est globalement en baisse de **11,3%** :

Budget 2020 : 8 089 000€

Budget 2021 : 7 176 000€



LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- On peut distinguer:
 - les dépenses d'équipement: il s'agit des acquisitions de matériel, véhicules et travaux d'investissement; ces dépenses ayant un caractère pluriannuel, il y a des reports de crédits de l'année passée et des dépenses nouvelles
 - les dépenses imprévues: idem fonctionnement; pas d'inscription pour 2021 pour le moment
 - les dépenses financières: il s'agit des dépenses de remboursement du capital de la dette et des dépenses d'ordre (dont travaux en régie)

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Fiche du Trésor : comptes administratifs

La moyenne nationale s'établit à **372€/** habitant pour 2018

Ce ratio mesure l'effort d'équipement d'une Collectivité

Nos dépenses d'équipement se sont élevées :

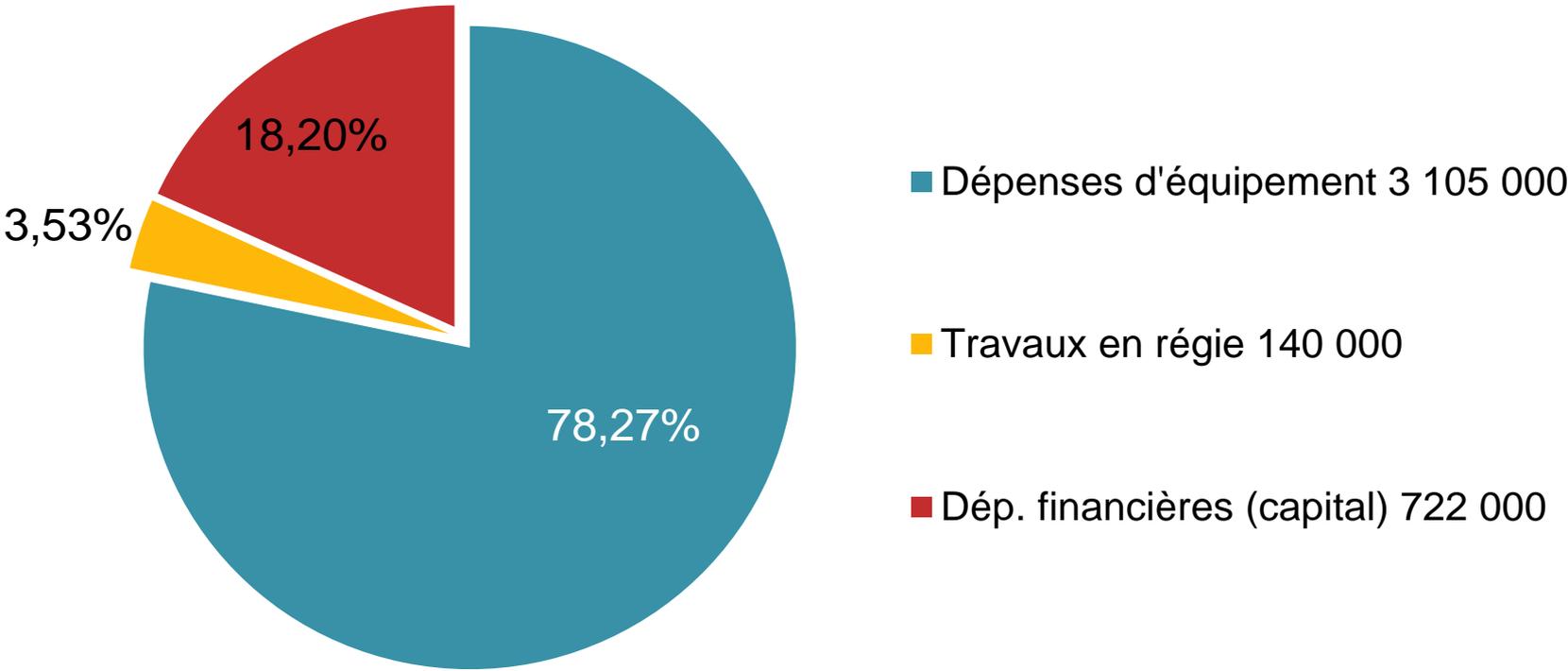
à 1 688 000 € en 2018, soit **337€/** habitant.

à 2 254 000 € en 2019, soit **450€/** habitant.

à 1 301 000 € en 2020, soit **260€/** habitant

- Le budget d'investissement sera réduit dans l'attente de la reprise de l'activité du Casino.
- Avec un autofinancement limité, la capacité d'investissements nouveaux est évaluée à 400 000€.
- **Le programme d'investissements global (reports et nouvelles inscriptions budgétaires)**
= 3 105 400€

BP 2021 Structure des dépenses d'investissement 3 967 000€



LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les **REPORTS DE CREDITS** inscrits au budget s'élèvent à **2 705 000€** dont :

- - Sanitaires mairie
- - Toiture Temple
- - Travaux et matériel Parc
- - Véhicules
- - Dépôt/serres
- - Toiture/façades Mairie
- - Travaux Ribolab
- - Réserves (centre équestre, hangar Pfiff, parkings...)

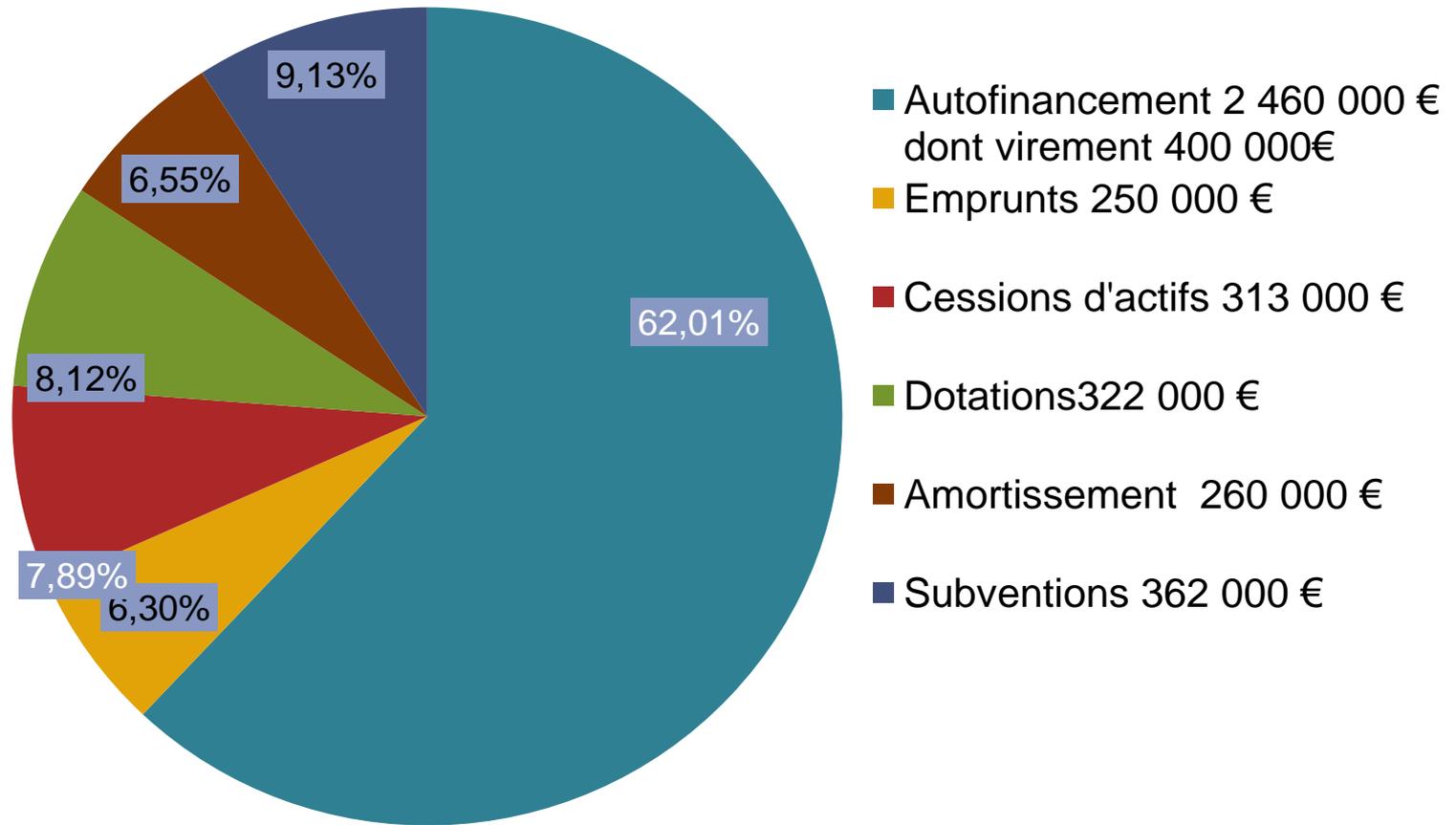
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- On peut distinguer:
 - les recettes d'équipement : il s'agit des subventions accordées par d'autres Collectivités et des emprunts contractés auprès d'établissements bancaires; elles financent exclusivement les dépenses d'équipement
 - les recettes des opérations financières: il s'agit des dotations (FCTVA) et des cessions foncières
 - l'autofinancement: il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé et du virement de la section de fonctionnement
 - les amortissements: ils ne concernent que l'amortissement des biens meubles (véhicules, matériel, mobilier)

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Structure des recettes d'investissement

3 967 000 €



LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Subventions restant à percevoir :

- - Eclairage Châteaux : 15 000€
- - Accessibilité : 25 200€
- - Le parcours sportif: 5 000 €

Pour le financement du manège du Centre Equestre, 2 subventions ont été attribuées par la Région et le Fonds Eperon; elles représentent 38 % du coût HT des travaux; 317 000 € sont déjà inscrits au Budget

LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

- Il s'agit d'une dotation de l'Etat permettant de récupérer une grande partie de la TVA sur des dépenses éligibles n-2
- FCTVA 2021 (sur les dépenses d'équipement 2019) : 322 000€
- FCTVA 2021 sur les dépenses de fonctionnement : 10 000€

CESSIONS FONCIERES

- En 2020: Cession avec l'Etat d'une maison abritant les locaux de l'ONF rue du 3 décembre: 320 000 € (part communale)
- Cessions encore inscrites au Budget:
 - deux terrains rue Winter pour 9 000€ (dans le cadre de la réalisation d'un lotissement)
 - un terrain rue du 3 décembre : une partie de la vente est inscrite au budget (304 000 €); elle finance la réalisation du parking



ORIENTATIONS 2021 LA DETTE COMMUNALE

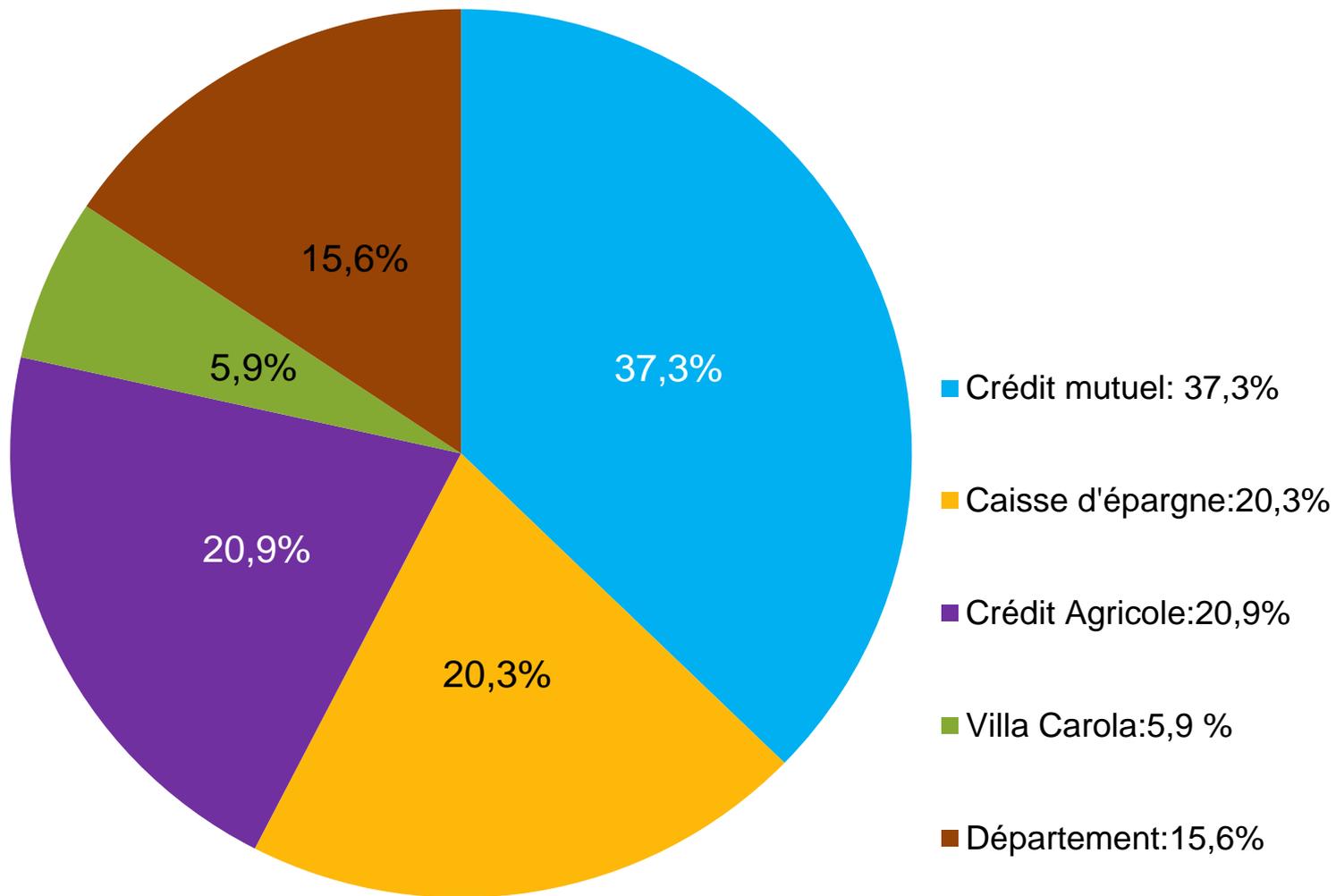
- Le remboursement du capital de la dette bancaire s'élève à 562 000 € en 2021 et celui des intérêts à 70 000 €
- S'y ajoutent l'annuité pour l'achat de l'ancienne Sous-préfecture (110 000 €) avec un remboursement jusqu'en 2026 et l'annuité pour l'acquisition de la Villa Carola (50 000 €) étalée sur 4 ans
- **Annuité totale 2021: 792 000€ (762 000 € en 2020) dont 722 000 € de remboursement de capital de la dette**
- Encours dette bancaire : 3 318 000 € (3 629 000€ /2020)
- Encours autres dettes : 860 000 € (770 000€/2020)
- **Encours total dettes : 4 178 000€ (contre 4 399 000€ en 2020)**
- 879€/habitant : ratio Ribeauvillé 2020.
- 835 €/habitant: ratio Ribeauvillé 2021
- 762 €/habitant: ratio strate démographique
- Pas d'emprunt toxique

Un emprunt nouveau de 250 000€ maximum sera proposé, inférieur au capital remboursé. Les taux d'intérêts sont historiquement bas (PM 0,64 % pour le dernier emprunt%).

A noter qu'un emprunt de 1,7 millions sera définitivement remboursé au mois d'Août 2022: son annuité est de 148 000 €.

ORIENTATIONS 2021

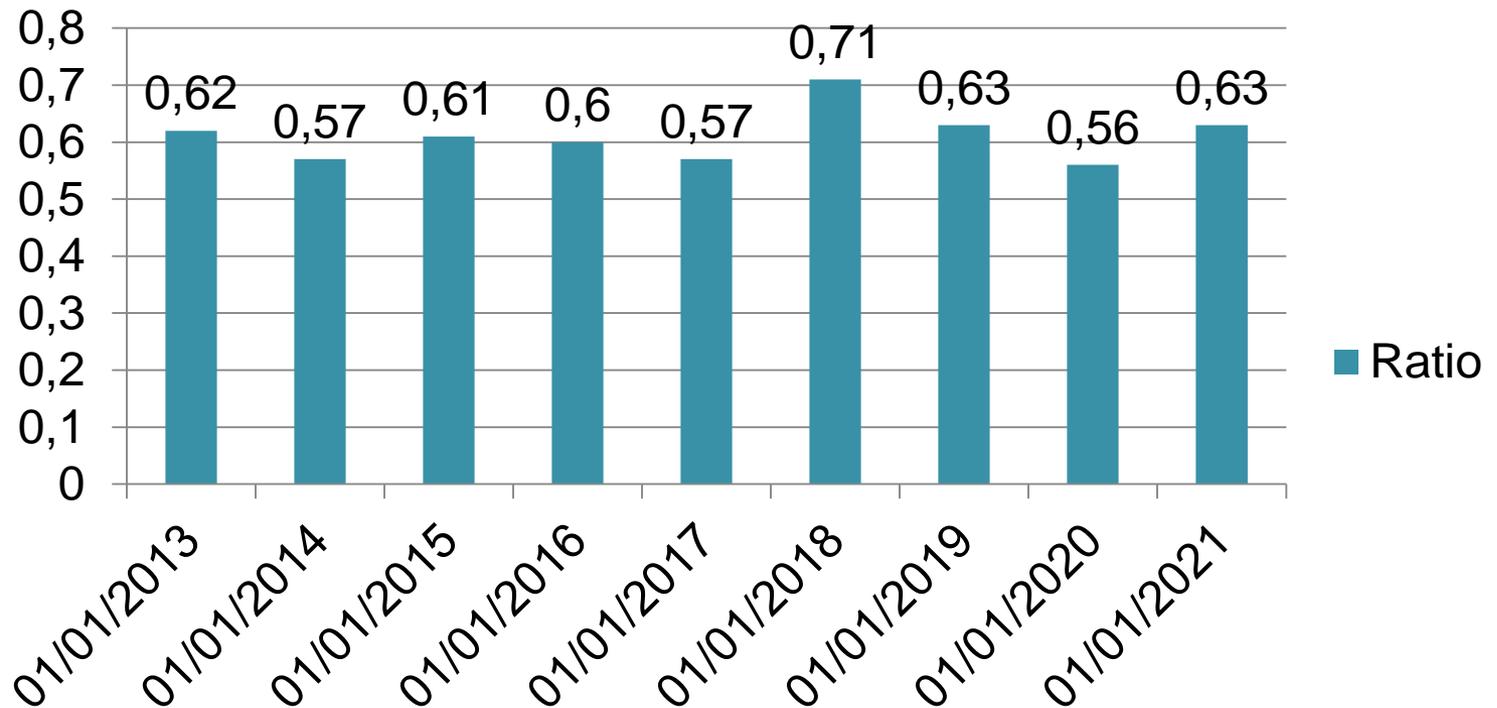
Répartition de l'encours par prêteur



Orientations 2021

La capacité de désendettement

Rapport encours dette/ recettes réelles de fonctionnement



RATIO MOYEN DE LA
STRATE : 0,73 année en 2019

LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE

- Création d'un budget annexe en 2017 avec assujétissement à la TVA depuis 2020
- Coût du projet: 3 472 500 € HT
- Attribution de deux subventions de l'Etat pour 950 000 € et sur un emprunt de 2 522 000 € sur 25 ans,
- Le remboursement des annuités de l'emprunt est financé par les loyers versés par l'Etat.

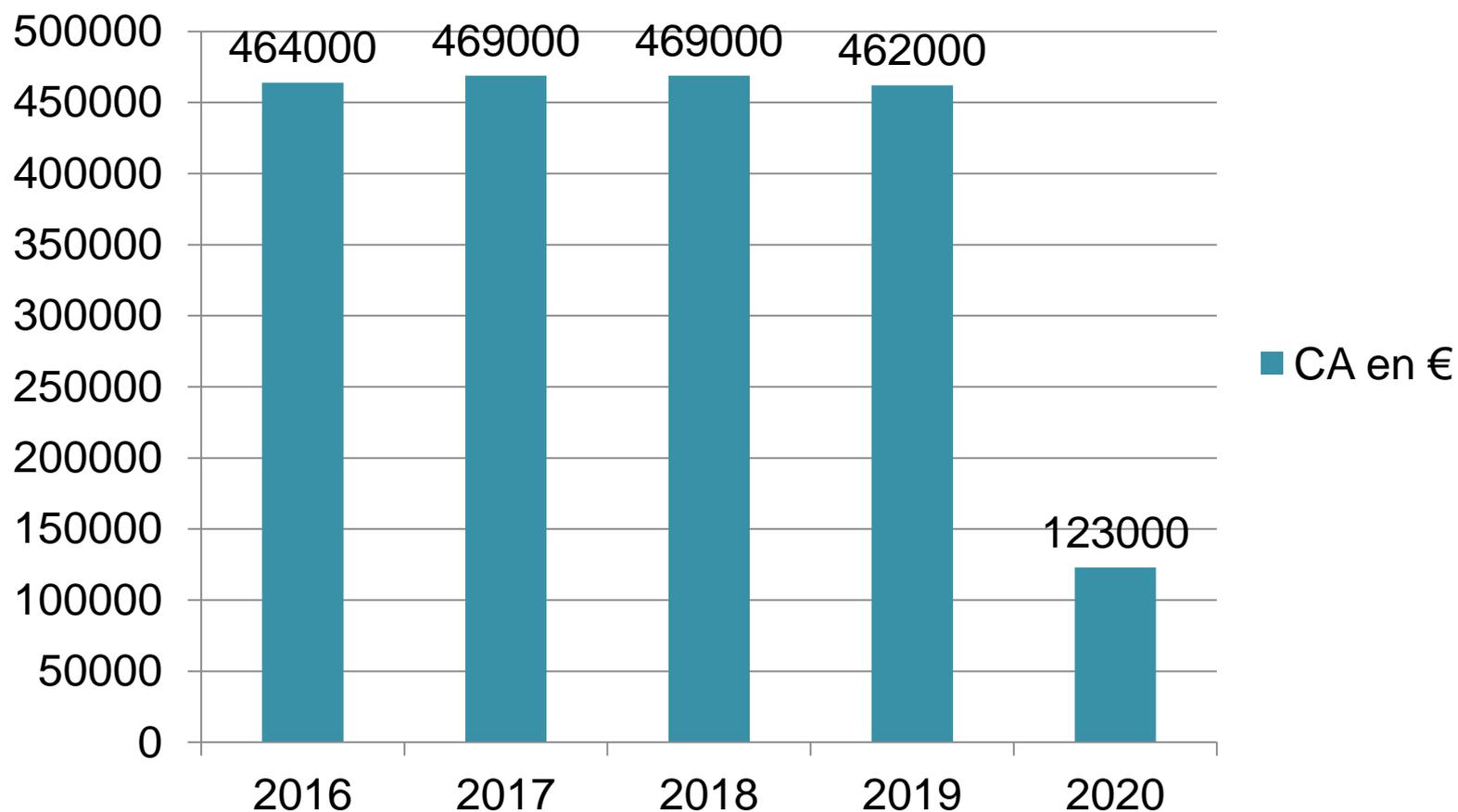
LE BUDGET DES CAMPINGS

Avec la fermeture du Camping pendant plus de 2 mois et la chute de la fréquentation touristique, le chiffre d'affaires est en chute de 75 % (123 000 €).

Il en résulte un compte de résultats tout juste à l'équilibre.

Pour 2021, il sera présenté un budget se limitant aux charges incompressibles (personnel, énergie,...) soit 200 000 € au maximum équilibrées par des recettes d'un montant équivalent et sans reversement au budget général, ni investissements nouveaux.

Compte Administratif, évolution du chiffres d'affaires camping P. de Coubertin



LES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

- Depuis 2019, la compétence Eau et Assainissement est transférée au SDEA.
- La Ville de Ribeauvillé garde néanmoins la main pour prendre les décisions en matière de fixation des tarifs et d'investissements au sein de la commission locale.
- Pour 2021, il a été proposé de ne pas augmenter les redevances d'eau et d'assainissement. Il s'agit des tarifs les plus bas du secteur géré par le SDEA.
- Le transfert des excédents des anciens budgets annexes au SDEA a permis de ne pas recourir à l'emprunt.

BUDGET EAU

PROJETS D'INVESTISSEMENTS

- Programme investissement 2021 : 357 000€
- Principaux investissements évoqués lors des orientations budgétaires en Octobre 2020: à confirmer
- Renouvellement compteurs d'eau par radio relève pour 17 500€
- Renouvellement de réseaux :
 - rue Salzmann et Ortlieb :125 000 €
 - rue de l'Industrie:145 000 €
- Renouvellement branchements:30 000€
- Chloration réservoir Petite Verrerie: 15 000€

BUDGET ASSAINISSEMENT PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Programme investissement 2021 : 278 500€

Principaux investissements évoqués lors des orientations budgétaires en Octobre 2020: à confirmer

Réfection rue Industrie pour 100 000€

Chemisage rte de Bergheim:100 000 €

Remplacement matériel STEP : 20 000€

Remplacement tampons, grilles, regards et
branchements : 25 000€